

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 14 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le quatorze mai,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 07 mai 2024

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BLANCHARD M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
Mme GINET, M. GIRODET, M. HAURY, Mme JANISSET, Mme JOLIVET,
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER,
M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSEE :

Mme TARERAT

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du Budget Général, dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint.

n° 20240514_D_069

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Général : Décision
Modificative n°1

Un ajustement des prévisions de la section de fonctionnement : une augmentation des crédits pour permettre l'annulation de la révision du loyer de la gendarmerie d'Aurec Sur Loire sur la période 2019-2022, comptabilisée deux fois pour un montant de 8 600 €, équilibrée par une augmentation des revenus des immeubles correspondant à la révision du loyer pour la période 2022-2024.

Un ajustement des dépenses d'investissement :

- Une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Espace Aqualudique a été consentie par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2023 pour un montant de 600 000 €, afin d'être en mesure de payer l'intégralité des travaux réalisés et dans l'attente de la perception des recettes (subventions Région et Département ainsi que le loyer annuel).

Un remboursement partiel de cette avance a été effectué pour un montant de 290 000 €.

Le solde de l'avance de trésorerie d'un montant de 310 000 €, doit faire l'objet d'une écriture budgétaire dans la mesure où la durée de l'avance va atteindre le délai de 12 mois.

Cette prévision est équilibrée par une recette du même montant, correspondant au remboursement du budget espace aqualudique.

- Une augmentation d'un montant de 10 € de l'opération n°147 « EP - Etude ZA la Garnasse SJM » pour un ajustement des prévisions de la maîtrise d'œuvre, équilibrée par un recours à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Général.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

Le Secrétaire de séance

043-244301131-20240514-20240514_D_069-DE

Reçu le 29/05/2024

Sébastien ARNAUD

